

📍 8 place Charles Dullin  
75018 PARIS  
☎ 01.88.32.98.80  
@ chassaint.cercle@paris.notaires.fr



Accès à l'étude  
Parkings : 5 rue Dancourt,  
41 Bd de Rochechouart  
Métro : Abbesses (12), Anvers  
(2), Pigalle (2, 12)  
Bus : 30, 67, 85

## CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Le soussigné :

Maître Bruno Cerclé, notaire associé de la société dénommée "Chassaint & Cerclé Notaires", société par actions simplifiée, titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (75018), 8 place Charles Dullin,

Dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de "20 Sauvage", ladite société ayant les caractéristiques suivantes :

- Capital social : CENT euros (100,00 €) divisé en MILLE (1.000) actions ou parts de DIX CENTIMES d'euros (0,10 €) chacune
- Siège social : Saint-Denis (93200), 5 rue Pleyel
- Objet social : "La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

*Restaurant, bar, pizzeria, pâtisserie sur place et à emporter, cave à vin sur place et à emporter, bar à cocktail, pop up .*

*L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.*

*La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.*

*La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet."*

Atteste :

- avoir reçu le 30 octobre 2023 la somme de **CINQUANTE EUROS (50,00 €)** représentant les apports en numéraire effectués à la société,
- avoir reçu le 30 octobre 2023 la somme de **CINQUANTE EUROS (50,00 €)** représentant les apports en numéraire effectués à la société,
- que les fonds versés seront déposés au compte ouvert au nom de la société en formation à l'étude.

Fait à Paris.  
Le 07 novembre 2023.

